

16 bis boulevard des Rochers
35500 VITRE

BUREAU D'AGGLOMÉRATION DU 15 MAI 2023

PROCÈS-VERBAL

Secrétaire de séance : Madame CARTRON Pascale

Nombre de conseillers en exercice : 48 Présents : 25 Votants (dont 0 pouvoirs) : 25	L'an deux mille vingt trois, le quinze mai le Bureau d'agglomération étant réuni à St Jean-sur-Vilaine après convocation légale, Date de convocation : le 09/05/2023
---	---

Etaient présents :

Jean-Noël BEVIÈRE - ARGENTRE DU PLESSIS, Stéphane DOUABIN - BALAZE, Pascale CARTRON - BREAL SOUS VITRE, Teddy REGNIER - CHATEAUBOURG, Jean-Luc DUVEL - CHATILLON EN VENDELAIS, Christian OLIVIER - DOMALAIN, Henri BEGUIN - GENNES SUR SEICHE, Elisabeth GUIHENEUX - LA GUERCHE DE BRETAGNE, Danielle RESONET - LANDAVRAN, Jean-Luc VEILLE - LE PERTRE, Thérèse MOUSSU - MARPIRE, Jean-Luc DELAUNAY - MECE, Christian STEPHAN - MONDEVERT, Thierry MONGODIN - MONTAUTOUR, Marie-Louise BERHAULT - MONTREUIL DES LANDES, Louis MENAGER - MONTREUIL SOUS PEROUSE, Jean-Claude DENOULT - PRINCÉ, Christophe FESSELIER - ST AUBIN DES LANDES, Yves GUERIN - ST CHRISTOPHE DES BOIS, Joseph JOUAULT - ST DIDIER, Erick GESLIN - ST GERMAIN DU PINEL, Marc FAUVEL - ST JEAN SUR VILAINE, Michel SAUVAGE - TAILLIS, Yannick FOUET - TORCE, Samuel URIEN - VERGEAL, Isabelle LE CALLENNEC (est arrivée à 18 h 30 après le vote des décisions).

Etaient absents :

Elisabeth CARRE, Nathalie CLOUET, Elisabeth DELAHAYE, Fabienne BELLOIR (excusée), André BOUTHEMY (excusé), Bernard RENO (excusé), Patricia MARSOLLIER, Michel ERRARD (excusé), Marie-Christine MORICE (excusée), Joël TRAVERS, Ludovic LE SQUER (excusé), Joseph JEULAND, Anne-Marie MORLIER (excusée), Gilbert GERARD, Yves COLAS, Frédéric MARTIN, Guy FERRE, Elisabeth BRUN (excusée), Bruno DELVA, Bruno GATEL (excusé), Alexandra LEMERCIER (excusée), Pierre LEONARDI (excusé),

Considérant que le quorum est atteint, Monsieur Louis MENAGER, Président de séance, déclare la séance ouverte.

Monsieur Louis MENAGER, Président de séance, soumet la désignation de Madame Pascale CARTRON, comme secrétaire de la présente séance, aux membres du Bureau d'agglomération.

DÉCISIONS

GESTION DES RESSOURCES INTERNES - COMMUNICATION ET SYSTÈMES D'INFORMATION

DB_2023_015 : Approbation du procès-verbal de la séance du Bureau d'agglomération du 3 avril 2023

AGRICULTURE DYNAMIQUE

DB_2023_016 : PASS JA (Jeunes Agriculteurs) : attribution d'une subvention au profit des exploitants agricoles ayant formulé une demande d'aide financière

ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES ET DYNAMIQUE INDUSTRIELLE

DB_2023_017 :PASS COMMERCE ET ARTISANAT : attribution de subventions au profit des sociétés et artisans ayant formulé une demande d'aide financière

VIE CULTURELLE

DB_2023_018 : Demande de subvention sollicitée par l'association les Sportiviales à l'occasion du 22ème festival "SPORTIVIALES & Compagnie"

GESTION DES RESSOURCES INTERNES - COMMUNICATION ET SYSTÈMES D'INFORMATION

DB 2023 015 : Approbation du procès-verbal de la séance du Bureau d'agglomération du 3 avril 2023

La Présidente expose :

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n°2022_132 du conseil d'agglomération du 30 juin 2022 approuvant le règlement intérieur de la Communauté d'agglomération de Vitré Communauté ;

Il est proposé aux membres du Bureau d'agglomération d'approuver le procès-verbal de la séance du Bureau d'agglomération du 3 avril 2023, annexé à la présente délibération.

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau d'agglomération, approuvent la décision à l'unanimité des votants.

AGRICULTURE DYNAMIQUE

DB 2023 016 : PASS JA (Jeunes Agriculteurs) : attribution d'une subvention au profit des exploitants agricoles ayant formulé une demande d'aide financière

Le Vice-Président expose :

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 5211-10 relatif aux délégations consenties par le conseil d'agglomération au Bureau et à la Présidente ;

Vu l'arrêté préfectoral du 26 octobre 2021 portant modification des statuts de la communauté d'agglomération de « Vitré Communauté » ;

Vu la délibération n° 2018_124 du Conseil d'agglomération du 6 juillet 2018 relative à l'approbation d'une convention cadre avec la Chambre régionale d'agriculture de Bretagne, définissant les modalités de partenariat, sur les enjeux partagés pour l'agriculture du territoire ;

Vu la délibération n° 2018_161 du Conseil d'agglomération du 21 septembre 2018 relative à la mise en place d'un fonds d'aide à l'installation agricole sur le territoire de Vitré Communauté et fixant les conditions d'octroi de l'aide financière dans le cadre du dispositif PASS' JA (Jeunes Agriculteurs) ;

Vu la délibération n° 2018_225 du Conseil d'agglomération du 14 décembre 2018 relative à l'approbation d'une convention opérationnelle avec la Chambre d'Agriculture de Bretagne et le syndicat des Jeunes Agriculteurs d'Ille-et-Vilaine ;

Vu les délibérations n° 2020_100 du Conseil d'agglomération du 16 juillet 2020 et n° 2020-121 du Conseil d'agglomération du 2 septembre 2020 relatives aux délégations du Conseil d'agglomération au Bureau ;

Vu la délibération n° 2020_109 du Conseil d'agglomération du 16 juillet 2020 relative à la modification des conditions d'attribution du dispositif PASS JA (Jeunes Agriculteurs) ;

Vu la délibération n° 2021_019 du Conseil d'agglomération du 28 janvier 2021 relative au renouvellement de la convention opérationnelle avec la Chambre régionale d'agriculture de Bretagne et le syndicat des jeunes agriculteurs d'Ille-et-Vilaine ;

Vu l'avis favorable de la commission développement économique réunie le 18 avril 2023.

Considérant les demandes de subventions des agriculteurs détaillées dans le tableau ci-dessous, au titre du PASS' JA dans le cadre de leur nouvelle installation sur le territoire de Vitré Communauté ;

Considérant que la Chambre d'Agriculture de Bretagne et les Jeunes Agriculteurs d'Ille-et-Vilaine, à qui Vitré Communauté a délégué l'examen des demandes de PASS' JA, ont émis un avis favorable à ces dossiers de demande de subvention de ces agriculteurs ;

Il vous est proposé :

-D'octroyer, aux exploitations agricoles désignées ci-dessous, une aide individuelle unique et forfaitaire de 3 000 € pour les projets détaillés ci-après, conformément aux dispositions inscrites dans la délibération n° 2018_161 du Conseil d'agglomération du 21 septembre 2018 modifiée, fixant les conditions d'octroi du dispositif PASS' JA ;

- D'autoriser Madame la Présidente ou son représentant à signer tout document se rapportant à ces affaires.

Exploitation/ Prénom/Nom	Commune d'implantation	Activité	Nature de l'installation	Forfait de 3 000 €
GAEC FLEURS DES CHAMPS Mickaël PANNETIER	Chatillon en Vendelais	Reprise de l'exploitation après le départ en retraite des parents. Associé avec sa femme qui travaille sur l'exploitation depuis 2015.	Bovin lait	x
GAEC CHEUL Adrien CHEUL	Balazé	Création d'un GAEC avec sa mère, dissolution de l'EARL familiale, passage du père en conjoint collaborateur pendant un an.	Bovin lait	x
Ronan MENEUX	Visseiche	Reprise de l'exploitation seul après le départ en retraite des parents.	Bovin lait	x
EI Julien BUFFET	Visseiche	Reprise d'une exploitation spécialisée en lait.	Bovin lait	x

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau d'agglomération, approuvent la décision à l'unanimité des votants.

ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES ET DYNAMIQUE INDUSTRIELLE

DB 2023_017 : PASS COMMERCE ET ARTISANAT : attribution de subventions au profit des sociétés et artisans ayant formulé une demande d'aide financière

La Vice-présidente expose :

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 5211-10 relatif aux délégations consenties par le conseil d'agglomération au Bureau et à la Présidente ;

Vu l'arrêté préfectoral du 26 octobre 2021 portant modification des statuts de la communauté d'agglomération de « Vitré Communauté » ;

Vu la délibération n° 2018_224 du Conseil d'agglomération du 14 décembre 2018 fixant les conditions d'octroi de l'aide financière dans le cadre du dispositif PASS' COMMERCE ET ARTISANAT ;

Vu la délibération n° 2019_012 du Conseil d'agglomération du 25 janvier 2019 approuvant la modification des conditions d'éligibilité du PASS' COMMERCE ET ARTISANAT par la conclusion d'un avenant n°1 à la convention conclue avec la Région Bretagne ;

Vu la délibération n° 2020_100 du Conseil d'agglomération du 16 juillet 2020 et la délibération n°2020_121 du Conseil d'agglomération du 2 septembre 2020 relatives aux délégations du Conseil d'agglomération au Bureau ;

Vu les délibérations n°2020_258 et n°2021_131 du Conseil d'agglomération respectivement en date du 10 décembre 2020 et du 27 mai 2021 approuvant la conclusion d'un avenant n°2 puis d'un avenant n° 3 à la convention conclue avec la Région Bretagne élargissant les critères d'attribution du PASS' COMMERCE ET ARTISANAT ;

Vu l'avis favorable de la commission développement économique et emploi réunie le 18 avril 2023 ;

Considérant la volonté de Vitré Communauté d'accompagner les projets des artisans et commerçants ;

Il vous est proposé :

- de valider l'attribution des subventions sollicitées par les sociétés indiquées dans le tableau ci-dessous, au titre du PASS' COMMERCE ET ARTISANAT pour bénéficier d'une aide au financement dans leurs projets d'investissement.

Dénomination du commerce/ de l'artisan	Commune	Nature du projet d'investissement	Montant prévisionnel du projet (HT)	Montant prévisionnel des dépenses éligibles (HT)	Montant prévisionnel éligible au Pass' Commerce et Artisanat	Montant maximum de la subvention globale attribuée	Quote-part prévisionnelle remboursée par la Région Bretagne à Vitré Cté (30% ou 50%)	Reste à charge pour Vitré Communauté
LA GOURMANDISE	VITRE	Mise aux normes de la cuisine et renouvellement du matériel professionnel moins énergivore	20 327,52 €	20 327,52 €	20 327,52 €	4 878 €	3 049 €	1 829 €
ENCORE UNE FOIS	CHATEAUBOURG	Agencement de la boutique. Création de l'enseigne. Achats d'équipements informatiques	10 485 €	10 485 €	10 485 €	2 516 €	943 €	1 573 €
LA CREPERIE DU BOIS CHERBAULT	ARGENTRE DU PLESSIS	Rénovation et mise en conformité de l'établissement	31 921,25 €	31 921,25 €	25 000 €	7 500 €	3 750 €	3 750 €
ELNOLO	CHATEAUBOURG	Agencement de la boutique. Création de l'enseigne. Achats d'équipements informatiques	8 727 €	7 737 €	7 737 €	1 856 €	696 €	1 160 €
SARL CATHY	CHATEAUBOURG	Modernisation de l'espace extérieur, achat de parasols professionnels.	7 350 €	7 350 €	7 350 €	1 764 €	661 €	1 103 €
SARL LAURENT BLOT	VITRE	Achats de matériels et d'équipements	67 500 €	19 594 €	19 594 €	4 702 €	1 763 €	2 939 €
MAISON ORNAE	CHATEAUBOURG	Achats d'équipement et agencement de la boutique	21 682,09 €	20 610,94 €	20 610,94 €	4 946 €	1 855 €	3 091 €

- D'autoriser Madame la Présidente ou son représentant à signer tout document se rapportant à ces affaires.

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau d'agglomération, approuvent la décision à l'unanimité des votants.

VIE CULTURELLE

DB 2023 018 : Demande de subvention sollicitée par l'association les Sportivales à l'occasion du 22ème festival "SPORTIVALES & Compagnie"

La Vice-présidente expose,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.5211-10 relatif aux délégations consenties par le conseil d'agglomération au Bureau et à la Présidente ;

Vu l'arrêté préfectoral du 26 octobre 2021 portant modification des statuts de la communauté d'agglomération de « Vitré Communauté » ;

Vu les délibérations du Conseil d'agglomération n° 2020_100 du 16 juillet 2020 et n° 2020_121 du 2 septembre 2020, relatives aux délégations du Conseil communautaire au Bureau, notamment pour décider du versement des participations ou subventions à divers organismes d'un montant annuel inférieur ou égal à 23 000 € ;

Vu la délibération n° 2022_064 du 7 avril 2022 relative à l'adoption du projet territoire par le Conseil d'agglomération ;

Considérant la tenue sur le territoire de la 22ème édition du festival « SPORTIVALES et Compagnie », organisé du 22 au 28 avril 2023, par l'association les Sportivales ;

Considérant qu'à l'occasion du festival, ouvert à tous les publics, l'association vise à valoriser et promouvoir les activités culturelles, sportives, touristiques et économiques de Vitré, du Pays de Vitré et des Marches de Bretagne ;

Considérant le nombre important de manifestations proposées au public pour l'édition 2023, telles que : le tremplin des sports, les trails « La médiévale », les randonnées, la marche nordique, la chasse au trésor, le village du livre, l'exposition photo et une programmation culturelle éclectique ;

Considérant que dans le cadre du projet de territoire, Vitré Communauté apporte son soutien aux initiatives visant à créer des offres culturelles, patrimoniales, événementielles et artistiques à destination de tous les publics ;

Considérant la demande de subvention de 2 000 €, sollicitée par le Président de l'association les Sportiviales auprès de Vitré communauté, à l'occasion du 22ème festival « SPORTIVIALES & Compagnie » ;

Il vous est proposé :

- **d'approuver la demande de subvention de 2 000 €, sollicitée par l'association les Sportiviales, à l'occasion du 22ème festival « SPORTIVIALES et Compagnie », organisé du 22 au 28 avril 2023 sur le territoire de l'agglomération ;**
- **d'autoriser la Présidente à procéder au versement de cette subvention.**

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau d'agglomération, approuvent la décision à l'unanimité des votants.

Fin de séance

L'ordre du jour étant épuisé et aucune question supplémentaire n'étant posée, la séance est levée à 20 h 15.

Fait à Vitré, le 25 mai 2023

Par délégation du Conseil d'agglomération,
La Présidente,
Isabelle LE CALLENNEC

Le Secrétaire de séance,
Pascale CARTRON

Pour la Présidente et par délégation,
Le Vice-Président,
Louis MÉNAGER

